Questions au Feuilleton

Commercial et industriel—Les subventions figurant au budget et les contributions et pour porter à \$150,000,000 les engagements de dépenses à effectuer pendant l'exercice en cours et les suivants pour développer et maintenir le potentiel technique de l'industrie de défense du Canada, et pour porter à \$60,000,000 les engagements de dépenses à effectuer pendant l'exercice en cours et les suivants pour améliorer le potentiel technique de l'industrie de transformation du Canada, par la voie de subventions à certains projets civils (ne concernant pas la défense) de développement.

Se fondant sur ce crédit voté six ans auparavant, le gouvernement s'était donné par la voie réglementaire le pouvoir d'effectuer des dépenses afférentes au programme de construction navale. Voilà les dangers que cette pratique fera courir à la Chambre et à la nation si Votre Honneur n'accorde pas à nos mises en garde tout le poids qu'elles méritent.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à remercier tous les députés qui ont présenté leurs observations. Comme on l'a déjà dit, il ne s'agit pas là d'un sujet secondaire. C'est une atteinte fondamentale au droit de fonctionner qu'a le Parlement, à son droit d'examiner les programmes de dépenses et de les surveiller par le biais des crédits parlementaires, ce qui constitue peut-être l'aspect le plus fondamental des travaux du Parlement.

• (1640)

Son rôle législatif en dépend également. Il est évident qu'il faudrait s'efforcer de définir, d'établir une distinction entre les pouvoirs que détient la Chambre par le biais des subsides et ceux qu'elle détient par les lois. Ce n'est pas une tâche qui me réjouit, et elle est très importante. Je m'efforcerai d'établir cette distinction dans l'espoir qu'elle aidera la Chambre à se guider dans ses délibérations futures. C'est une responsabilité que je prends très au sérieux.

Je remercie tous les députés des commentaires très consciencieux et très réfléchis qu'ils ont faits à ce sujet. Je constate que demain est le dernier jour prévu dans le cadre de la période des subsides. Nous donnerons la première lecture au bill des subsides selon la nouvelle pratique adoptée depuis peu. En vertu de l'ordre adopté au début de la journée, la deuxième lecture de ce bill est reportée à une date ultérieure. Me serais-je trompé?

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'étude du budget supplémentaire qui renferme tous ces crédits de un dollar doit se terminer demain soir. C'est la loi de finance provisoire qui a été reportée à jeudi.
- M. l'Orateur: Pendant la discussion, j'ai jeté un coup d'œil sur la motion pour en voir déterminer la portée, et je me suis demandé si nous n'étions pas libres de reporter une partie de la décision jusqu'à demain soir. Quoi qu'il en soit, si c'est possible, nous allons travailler d'arrache-pied pour essayer de définir la décision que je devrais rendre à cet égard dès que possible.

A l'appel des motions, au moment d'appeler la motion inscrite au nom du député de Halifax-East Hants, on m'a fait savoir qu'il avait été convenu de mettre cette motion en délibération lorsque nous passerions à l'ordre du jour.

- M. McCleave: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il a été convenu d'examiner cette question après la présentation du rapport du comité des textes réglementaires.
- M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour poursuivre maintenant l'étude du bill sur l'immigration?
 - M. Baker (Grenville-Carleton): D'accord.
 - M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURES PRÉVOYANT LA MISE EN ŒUVRE DE MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 16 mars, de la motion de M. Cullen: Que le bill C-24, concernant l'immigration au Canada, soit lu pour la 2º fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront qu'à la fin du débat de mercredi, j'ai dit qu'à mon avis, le bill C-24 apportait des changements fondamentaux, en théorie sinon en pratique. J'ai sous les yeux une brochure diffusée par les bureaux d'immigration du monde entier et notre propre bureau d'immigration ici. Elle s'intitule: «Comment le Canada choisit les immigrants». On y demande d'abord: «Qui peut demander à immigrer au Canada». La réponse donnée est: «Tout le monde peut demander à venir au Canada. Il n'y a pas de quota sur le nombre d'immigrants en provenance de quelque région ou pays».

Voilà quelle est, en principe, la position du gouvernement depuis des années, et certainement depuis la publication du Livre blanc il y a une dizaine d'années. Depuis deux ou trois ans, surtout avec la publication du Livre vert, et ensuite avec les travaux du comité mixte, nous avons cherché à changer notre position, vivement encouragés par le gouvernement. C'est pourquoi, je suppose, dans son rapport le comité a déclaré à l'article 29:

Pour ces raisons, le comité recommande que le système actuel d'immigration qui permet l'entrée en tant qu'immigrant de tous ceux qui répondent à certains critères quel qu'en soit le nombre, fasse place à un système plus élaboré, capable de régulariser le courant total. Cependant, ce système proposé tout en restreignant les nombres, doit le faire de façon juste, non discriminatoire, efficace et pratique.